

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2022-047

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril à 19h00,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 21 avril 2022, a tenu une réunion en session ordinaire et en présentiel, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : M. Christophe AUBERT, Maire

Éric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints,

Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.

Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Ugo MOUNIER, André GARDEN, Angélique AGUILAR, Stéphane VAISSIERES.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Pierre BALME donne procuration à Christophe AUBERT

Anne MILLET donne procuration à Marie-Hélène COING

Enrica TASSO donne procuration à Christophe AUBERT

Pascal ESPITALIER donne procuration à Éric GRAVIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mme Françoise MOREAU et M. Jean-Luc BISI ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – 5.3.5 - Autres

OBJET : Approbation de principe sur l'adhésion de la commune au Comité d'organisation des coupes du monde de Boardercross et Skicross

Monsieur Éric GRAVIER, rapporteur, expose à l'assemblée que la station des 2 Alpes a candidaté auprès de la Fédération Française de Ski pour accueillir durant quatre années à la Toussaint, les Coupes du Monde de Boardercross (snowboard) et de Skicross.

Rassemblées au sein d'une quinzaine dénommée les CROSS WEEKS des 2 Alpes, ces épreuves ont pour objet de lancer les Coupes du Monde de ces disciplines et promouvoir les stations françaises dès le mois de novembre à travers une grande fête du ski français.

Sur le plan technique, ces épreuves s'appuieront sur un Cross Park permanent déployé en collaboration étroite avec la FFS, sur le glacier des 2 Alpes dès le mois de juin pour faciliter l'entraînement des meilleures équipes du monde.

Pour la préparation, l'organisation technique, juridique et financière des épreuves telles qu'inscrites au calendrier de la FIS, il est envisagé de constituer un comité d'organisation sous la forme d'une association loi 1901 qui prendra le nom de «Comité d'Organisation Coupes du Monde Cross ».

Le conseil municipal est invité à approuver le principe d'adhésion à l'association susvisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion à l'association « Comité d'Organisation Coupes du Mondes aux 2 Alpes »,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le maire, Christophe AUBERT

